

Page: 1/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML
- · Code du produit: 756849
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

European Aerosols B.V.*

Wolfraamweg 2

NL-8471 XC Wolvega

Pays Bas

Tel: +31 (0)561 694400

e-mail: sds-nl@european-aerosols.com

*Anciennement connu sous le nom de Motip Dupli B.V.

Importer:

European Aerosols AG Allmendstrasse 30 CH-8320 Fehraltorf

Tel.: +41 44 908 38 40 Fax.: +41 44 908 38 50

- · Service chargé des renseignements: QHSE Department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+41 44 908 38 40

+41 44 908 38 50

TOXZENTRUM ZÜRICH: 0041 (0) 44 251 51 51

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) Kurzwahl 145 (24h)

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24h)

Centro Svizzero d'Informazione tossicologica (CIST) Tel. 145 (24ore)

CH/FR

Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

hydrocarbures, C9, aromatiques acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

butane-1-ol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

(suite page 3)

Page: 3/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 2)

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	20-<25%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	12,5-<20
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-<10%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	hydrocarbures, C9, aromatiques Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336 EUH066	5-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	2,5-<5%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412	2,5-<5%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butane-1-ol Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	<2,5%

Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 3)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- $\cdot \, 5.2 \, Dangers \, particuliers \, r\'esultant \, de \, la \, substance \, ou \, du \, m\'elange$

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

(suite page 5)

Page : 5/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 4)

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8.1 Paramètr	es de contrôle	
	présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
67-64-1 acéto		
	Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm B:	
115-10-6 oxy	de de diméthyle	
•	Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm	
xylène	· · · · · ·	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm H B;	
74-98-6 propo	nne	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm	
106-97-8 bute	nne (< 0,1% butadiène (203-450-8))	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
75-28-5 isobu	tane (< 0,1% Butadien (203-450-8))	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
108-65-6 acéi	tate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm SSc;	
100-41-4 éthy	lbenzène	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 220 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm H Ol B;	
71-36-3 butai	ne-1-ol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 310 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 310 mg/m³, 100 ppm SSc;	
Composants _I	présentant des valeurs limites biologiques:	
67-64-1 acéto	ne	
BAT (Suisse)	80 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton	
xylène		
BAT (Suisse)	2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	

(suite page 6)

Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 30.03.2022 Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 5)

100-41-4 éthylbenzène

BAT (Suisse) 600 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

71-36-3 butane-1-ol

BAT (Suisse) 10 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: n-Butanol

2 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine Paramètre biologique: n-Butanol

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P3

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Comme mesure de protection, nous recommandons que les utilisateurs et les personnes responsables de la sécurité du travail présupposent une durée de résistance aux solvants de 42 heures. Si l'on examine les données au chapitre 3 de cette fiche de données de sécurité, on peut présupposer une durée de résistance plus longue dans certains cas.

(suite page 7)

Page: 7/13

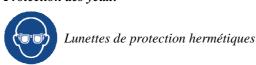
Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 30.03.2022 Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 6)

· Protection des yeux:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol · Couleur: Incolore · Odeur: De type solvanté Non déterminé. · Seuil olfactif:

· Point de fusion/point de congélation: · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Non déterminé.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Limites d'explosion:

· Inférieure: 2,6 Vol % (67-64-1 acétone)

26,2 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle) · Supérieure: · Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol. · Température d'inflammation: 240 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Température de décomposition: Non déterminé.

· valeur du pH: Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité:

· Cinématique: Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

Pas ou peu miscible · Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

4000 hPa (115-10-6 oxyde de diméthyle) · Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0.8 g/cm^3 · Densité relative Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 84,3 % · *VOC* (*CE*) $667,9 \, g/l$

84,32 % · CE-COV % · VOCV (CH) 84,32 % · Teneur en substances solides: 15,5 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant

(suite page 8)

Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 7) · Gaz inflammables néant Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous · Aérosols pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. · Gaz. comburants · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD	/LC50 détei	minantes pour la classification:
67-64-1 acé	tone	
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	<i>LD50</i>	>15800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	76 mg/l (rat)
xylène		
Oral	LD50	3523 mg/kg (rat)
Dermique	<i>LD50</i>	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	29000 mg/m3 (rat)
108-65-6 ac	étate de 2-n	néthoxy-1-méthyléthyle
Oral	LD50	8530 mg/kg (rat)
Dermique	<i>LD50</i>	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>10000 mg/m3 (rat)
100-41-4 ét	hylbenzène	
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)
71-36-3 but	ane-1-ol	
Oral	LD50	2292 mg/kg (rat)
		(suite pag

CH/FR

Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 8)

 Dermique
 LD50
 3430 mg/kg (lapin)

 Inhalatoire
 LC50 / 4 h
 17000 mg/m3 (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet de sensibilisation connu.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· 12.1 10x1cut	· 12.1 Toxicite			
· Toxicité aqu	atique:			
67-64-1 acét	one			
LC50/96h	8300 mg/l (fish)			
EC50/96h	7200 mg/l (algae)			
LC50 / 48 h	8450 mg/l (crustacean (water flea))			
115-10-6 oxy	vde de diméthyle			
EC50 / 96 h	155 mg/l (algae)			
LC50 / 48 h	>4000 mg/l (daphnia magna)			
LC50 / 96 h	>4000 mg/l (fish)			
xylène				
EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)			
LC50 / 96 h	13,5 mg/l (fish)			
108-65-6 ace	ítate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
EC50 / 48 h	>500 mg/l (daphnia magna)			
LC50 / 96 h	100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)			
71-36-3 buta	71-36-3 butane-1-ol			
LC50 / 96 h	1376 mg/l (fish)			

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 9)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 04 emballages métalliques

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class
 · Label
 2.1 Gaz.
 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 11)

Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

145 Dangong noun Housings an out.	(suite de la page
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F- D , S - U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:
	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from"
	class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of
	class 2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of
	class 2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'ann	exe II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
	1L
	Code: E0
Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	
	Not permitted as Excepted Quantity
	Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

(suite page 12)

Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 11)

- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 acétone

3

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: classe A ()
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- · VOC (CE) 84,32 %
- · VOCV (CH) 84,32 %
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique: R&D legislation and regulatory advisor
- · Contact: e-mail: sds-nl@european-aerosols.com
- · Numéro de la version précédente: 35
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

 $ADR: Accord\ relatif\ au\ transport\ international\ des\ marchandises\ dangereuses\ par\ route$

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 13)

Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.05.2022 Numéro de version 36 (remplace la version 35) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: COLORMATIC VERNIS 1K HAUTE BRILLANCE 400 ML

(suite de la page 12)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

 $CAS:\ Chemical\ Abstracts\ Service\ (division\ of\ the\ American\ Chemical\ Society)$

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR